



LOIRET STD-VO 2016

Du 13 mai 2016 au 15 mai 2016

Edité le 4 mai 2016 à 19:18 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745020 **USMTIR ST-DENIS-VAL**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * RAPPEL Règlement : le port du casque antibruit et l'usage d'un drapeau de sécurité sont obligatoires
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler sur place, avant les tirs.
- * VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS. IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
03463451	MARGOT Benoît	S1 5	250 / Pistolet Standard -- Fin --	samedi 14 mai 2016 à 14:00 7



LOIRET STD-VO 2016

Du 13 mai 2016 au 15 mai 2016

Edité le 4 mai 2016 à 19:18 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745067 **U.S.M. SARAN**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * RAPPEL Règlement : le port du casque antibruit et l'usage d'un drapeau de sécurité sont obligatoires
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler sur place, avant les tirs.
- * VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS. IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste	
00992010	DU RIEU DE MARSAGUET Josette	D3 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	8
82433441	GASTINEAU Christophe	S2 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	6
00789715	PETRE Daniel	S3 3	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 09:00	4
-- Fin --					



LOIRET STD-VO 2016

Du 13 mai 2016 au 15 mai 2016

Edité le 4 mai 2016 à 19:18 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745111 C.J.F. TIR

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * RAPPEL Règlement : le port du casque antibruit et l'usage d'un drapeau de sécurité sont obligatoires
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler sur place, avant les tirs.
- * VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS. IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste	
02854085	BASILLE Marc	S1 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	2
02502551	BOUTMARD Julien	S1 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	7
03305891	DESTREZ-GREARD Katia	D2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 14:00	10
02983656	GUEVARA GARBAN Manuel Alejandro	S1 5	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 14:00	6
03463431	MENISSEZ Franck	S2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 14:00	3
02363165	MORET Gérald	S2 5	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 14:00	2
82459182	PHILIPPE Marie	D1 1	250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	3
82502705	THIBAUT Gabriel	CG 3	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 09:00	5

253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série	Jour / Heure de tir	Poste	
02502551	BOUTMARD Julien	S1 2	253 / Pistolet Vitesse	vendredi 13 mai 2016 à 16:00	2
02983656	GUEVARA GARBAN Manuel Alejandro	S1 6	253 / Pistolet Vitesse	samedi 14 mai 2016 à 16:00	2
03463431	MENISSEZ Franck	S2 6	253 / Pistolet Vitesse	samedi 14 mai 2016 à 16:00	3

-- Fin --

LOIRET STD-VO 2016

Du 13 mai 2016 au 15 mai 2016

Edité le 4 mai 2016 à 19:18 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745162 **ENTENTE CHAPELLOISE**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * RAPPEL Règlement : le port du casque antibruit et l'usage d'un drapeau de sécurité sont obligatoires
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler sur place, avant les tirs.
- * VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS. IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.

250	Pistolet Standard	Série		Jour / Heure de tir	Poste	
02141182	CASSE Thierry	S2	3	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 09:00	2
03415434	DUTARDE Claude	S2	5	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 14:00	4
82481020	FARCINADE Philippe	S2	7	250 / Pistolet Standard	dimanche 15 mai 2016 à 09:00	3
02853108	MERGAULT Jean-Louis	S2	3	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 09:00	3
82514287	NODOT Daniel	S3	5	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 14:00	8
02913115	RODRIGUEZ Guadalupe	D2	5	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 14:00	9
02588576	WARRE Hubert	S2	7	250 / Pistolet Standard	dimanche 15 mai 2016 à 09:00	5

253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série		Jour / Heure de tir	Poste	
02141182	CASSE Thierry	S2	2	253 / Pistolet Vitesse	vendredi 13 mai 2016 à 16:00	1
03415434	DUTARDE Claude	S2	2	253 / Pistolet Vitesse	vendredi 13 mai 2016 à 16:00	3
02853108	MERGAULT Jean-Louis	S2	4	253 / Pistolet Vitesse	samedi 14 mai 2016 à 11:00	2

-- Fin --



LOIRET STD-VO 2016

Du 13 mai 2016 au 15 mai 2016

Edité le 4 mai 2016 à 19:18 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745170 **FRATERNELLE DE TIGY**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL** Règlement : le port du casque antibruit et l'usage d'un drapeau de sécurité sont obligatoires
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS. IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02727916	LE GUEN Mickaël	S1 7 250 / Pistolet Standard -- Fin --	dimanche 15 mai 2016 à 09:00	1



LOIRET STD-VO 2016

Du 13 mai 2016 au 15 mai 2016

Edité le 4 mai 2016 à 19:18 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745274 **SMOC ST-JEAN BRAYE**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL** Règlement : le port du casque antibruit et l'usage d'un drapeau de sécurité sont obligatoires
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS. IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série		Jour / Heure de tir	Poste	
02733795	BOURGEOIS Eric	S3	3	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 09:00	1
03364127	COSTA Alexandre	S1	7	250 / Pistolet Standard	dimanche 15 mai 2016 à 09:00	4
03376884	DA SILVA COSTA Adao-Manuel	S2	7	250 / Pistolet Standard	dimanche 15 mai 2016 à 09:00	2
00894740	NIOCHE Pascal	S2	3	250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 09:00	6
03252896	SAUBUSSE Pierre	S3	1	250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	10

253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série		Jour / Heure de tir	Poste	
03364127	COSTA Alexandre	S1	8	253 / Pistolet Vitesse	dimanche 15 mai 2016 à 11:00	1
00894740	NIOCHE Pascal	S2	4	253 / Pistolet Vitesse	samedi 14 mai 2016 à 11:00	1

-- Fin --



LOIRET STD-VO 2016

Du 13 mai 2016 au 15 mai 2016

Edité le 4 mai 2016 à 19:18 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745275 **J3 SPORTS AMILLY**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL** Règlement : le port du casque antibruit et l'usage d'un drapeau de sécurité sont obligatoires
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS. IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02977685	BRAZON Bernard	S3 5 250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 14:00	5
03280068	MEISSONNIER Jean-Pierre	S3 5 250 / Pistolet Standard	samedi 14 mai 2016 à 14:00	1
-- Fin --				



LOIRET STD-VO 2016

Du 13 mai 2016 au 15 mai 2016

Edité le 4 mai 2016 à 19:18 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745276 **U.S. ORLEANS TIR**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * RAPPEL Règlement : le port du casque antibruit et l'usage d'un drapeau de sécurité sont obligatoires
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler sur place, avant les tirs.
- * VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS. IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02362600	GALLIER Sandrine	D2 1 250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	5
253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02977882	PICOT Xavier	S2 6 253 / Pistolet Vitesse	samedi 14 mai 2016 à 16:00	1
-- Fin --				



LOIRET STD-VO 2016

Du 13 mai 2016 au 15 mai 2016

Edité le 4 mai 2016 à 19:18 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745287 **LA BERRICHONNE**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * RAPPEL Règlement : le port du casque antibruit et l'usage d'un drapeau de sécurité sont obligatoires
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler sur place, avant les tirs.
- * VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS. IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02803532	JANTY Laurent	S2 1 250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	9
03463323	JAUGEON Laurence	D2 1 250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	1
82593925	MENARD Jean Pierre	S2 1 250 / Pistolet Standard	vendredi 13 mai 2016 à 14:00	4
-- Fin --				